

DIMANCHE 22 DECEMBRE 2013



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL CYCLOCROSS UFOLEP MOREUIL (80)

14h00 : 1) Vétérans A 40/49 ans

14h02 : 2) Vétérans B 50 /59 ans et 60 ans et plus

14h05 : 3) Jeunes 15/16 ans, Féminines et Jeunes 13/14 ans

15h10 : 1) Seniors A 20/29 ans

15h12 : 2) Seniors B 30/39 ans

15h15 : 3) Juniors 17/18/19ans



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL UFOLEP de CYCLO-CROSS

***Le Championnat Départemental de la Somme se déroulera le
Dimanche 22 Décembre 2013 à MOREUIL***

***Il sera organisé par le Club Cycliste de ECMVA en association avec
le Comité Départemental Ufolep Somme. et la commune de Moreuil
Y seront appliqués les Règlements Nationaux UFOLEP.***

***Il est ouvert aux licenciés UFOLEP, y compris à ceux qui ont la
double appartenance UFOLEP / FFC et/ou UFOLEP / FSGT, à
condition que leur catégorie FFC et/ou FSGT soit compatible avec
les classifications UFOLEP.***



COMITE D'ORGANISATION

- Président de l'épreuve
Philippe RETOURNE – Stéphane LECOSSOIS
- Directeur de course
Retourne Philippe
- Responsable technique
- Sénéchal Jean-Pierre ; Goret Jean-Luc
- Engagements
Philippe RETOURNE
- Commissaires
Retourne Philippe ; Tricot Laurent ; Veillerot Dany
- logistique Classements
- Dany Veillerot

PROGRAMME

Le midi : Accueil

- 12h45 Accueil des coureurs – Accueil presse et partenaires
- 13h00 Retrait des dossards - Reconnaissance du circuit
- 13h55 Animation – Présentation des coureurs

L'après- midi : Les Compétitions

13h30 : Découverte de la pratique du Cyclocross et du VTT pour les jeunes de moins de 13 ans

1^{ER} DEPART

14h00 : Départ des Vétérans A et B, C + Jeunes 13/14 ans, 15/16 ans et Féminines

2^{ème} DEPART

-15h00 : Départ de Seniors A et B et Juniors
Appel des coureurs 10 minutes avant l'heure de départ.

En fin d'après-midi : la Cérémonie protocolaire

-16H45 : Protocole / remerciement
-17h00 : Remises des récompenses
-17h30 : Pot d'honneur

REGLEMENT

Ouverture :

Le **CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL de Cyclo-cross** est ouvert aux licenciés Ufolep appartenant à un club affilié dans la SOMME

Catégories :

Seront attribués des titres dans les catégories suivantes :

Jeunes 13/14 ans, 15/16 ans et féminines (17/29/ 30/39 ;40ans +), adultes
17/18/19 ans, 20/29 ans, 30/39 ans, 40/49 ans, 50 /59 ans et 60 ans +

(**Un titre ne sera attribué uniquement sous la condition qu'il y ai au minimum 3 coureurs de la catégorie au départ**)

Catégorie Année de naissance (réglementation 2014)

13/14 ans : nés entre le 01/01/ 2000 & le 31/12/2001
15/16 ans : nés entre le 01/01/1998 & le 31/12/1999
17/18/19 ans : nés entre le 01/01/1995 & le 31/12/1997 (juniors)
20/29 ans : nés entre le 01/01/1985 & le 31/12/1994 (Senior A)
30/39 ans : nés entre le 01/01/1975 & le 31/12/1984 (Senior B)
40/49 ans : nés entre le 01/01/1965 & le 31/12/1974 (Vétérans A)
50 ans et + : nés entre le 31/12/1955 & le 31/12/1964 (Vétérans B)
60 ans et + : nés avant le 31/12/1954 (Vétérans C)

Féminines 17/29 : nés entre le 01/01/1985 & le 31/12/1997
Féminines 30/39 : nés entre le 01/01/1985 & le 31/12/1997
Féminines 40 + : nés avant le 31/12/1974

Nouveaux Reglement en vigueur pour année 2014

Pour le cyclocross, afin que toute la saison s'effectue dans la même catégorie d'âge pour les départementaux, régionaux et national, dès l'affectation des cartes de catégories cyclocross, **la catégorie d'âge au 1^{er} janvier 2014 sera appliqué**

Durée de l'épreuve :

Catégorie Durée

Jeunes 13/14 ans : 20 min

Jeunes 15/16 ans : 30 min

Juniors 17/18/19 ans : 40 min

Féminines : 30 min (toutes catégories)

Autres catégories 50 min

Sur classements :

Le sur classement ne concerne que les licenciées à double appartenance

Extrait du reglement national en vigueur en 2014

Afin de respecter le développement physiologique des jeunes et faire en sorte que le sport contribue à maintenir l'individu en bonne santé , le surclassement des jeunes doit rester une démarche exceptionnelle à l'UFOLEP.

Le surclassement des jeunes de 12 ans est interdit.

D'autre part , pour toutes les « Activités Cyclistes » seul(e)s les jeunes « 2^e année d'une catégorie d'âge » (donc les Jeunes âgé(e)s de 14 ans et ceux(celles) âgé(e)s de 16 ans) ou les licenciés de la dernière année d'âge des « Masculins 17/19 ans » (donc les licenciés âgés de 19 ans) peuvent solliciter un surclassement .

Pour les jeunes « 2^e année » de la catégorie 13/14 ans et de la catégorie « 15/16 ans » (donc respectivement âgés de 14 et 16 ans) , le surclassement nécessite systématiquement la présentation d'un certificat médical .

- Le surclassement , permet aux jeunes , 2^e année dans une catégorie d'âge de pratiquer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure (Ex : un Jeune de 14 ans participe avec les 15/16 ans) . **Il doit présenter avec sa licence l'avis du médecin rédacteur du certificat d'aptitude .**
- **Dans tous les cas , le certificat médical de surclassement devra spécifier l'activité pour laquelle il a été délivré .**

Exemples :

- a) Un jeune de 16 ans participe avec les adultes pour les courses dominicales et avec les 17/19 ans pour les championnats .
- b) Un jeune de 14 ans participe avec les jeunes 15/16 ans pour les épreuves dominicales et les championnats .

Récompenses :

Trophée, Médaille, bouquet et maillot de Champion Départemental pour le vainqueur,

Médaille au second et troisième

Lot à tous les participants présents à la cérémonie.

Engagement :

Le prix de l'engagement est de 5€ par participant.

Les engagements devront être envoyés par courrier (*pas d'engagement par e-mail ou téléphone*) avant **le Mardi 17 Décembre 2013** accompagnés du règlement par chèque à l'ordre de :« ECMCA »

**BULLETIN D'ENGAGEMENT CLUB
CHAMPIONNAT REGIONAL CYCLOCROSS UFOLEP
Dimanche 22 décembre 2013 à MOREUIL**

INSCRIPTION : 5 €

NOM DU CLUB :

| Nom – Prénom | N° de licence | Date de naissance | Catégorie d'âge |
|--------------|---------------|-------------------|-----------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Chez Monsieur RETOURNE Philippe

**93 bis rue de la Gare
80500 BOUILLANCOURT LA BATAILLE**

Nombre coureursX 5€ total€